

Les médecines douces et alternatives ont le vent en poupe. En 2015, 6115 médecins français ont déclaré un titre ou une orientation de médecine alternative et complémentaire. Selon l'ordre des médecins 40% des Français y ont déjà eu recours. Mais quelles pratiques se cachent derrière les médecines douces ?

Qu'est ce que les médecines douces ou médecines alternatives ?

En France, parmi les 400 pratiques que comptent les médecines alternatives et complémentaires (MAC), seules **4 sont officiellement reconnues par le conseil national de l'ordre des médecins.**

Acupuncture : pratique ancestrale chinoise, ayant pour but de rééquilibrer la circulation de l'énergie dans l'organisme grâce stimulation de points cutanés.

Ostéopathie : méthode thérapeutique manuelle dont l'objectif est de traiter les douleurs et restrictions de mobilité en rééquilibrant les structures ostéoarticulaires par manipulation pour leur redonner toute leur mobilité.

Mésothérapie: consiste à injecter sous la peau des médicaments à doses très faible, pour soulager la douleur. Le médecin utilise en général une aiguille de mésothérapie, très courte et fine.

Homéopathie : l'homéopathie vise à administrer une dose extrêmement faible d'un produit qui, à dose plus élevée, produirait les mêmes effets que la pathologie que l'on veut soigner.



Médecines douces : quelle prise en charge ?

Malgré l'engouement grandissant des Français pour les médecines douces, le remboursement par la Sécurité Sociale de ces consultations est **très souvent nul**. En l'absence de convention, ni la consultation ni les traitements prescrits ne sont remboursés par la Sécurité Sociale.

Seules les 4 médecines douces reconnues par le conseil national de l'ordre des médecins sont susceptibles d'être remboursées partiellement par la Sécurité Sociale. Le remboursement se fait sur la **base du tarif de consultation d'un médecin généraliste**.

Remboursement acupuncture : elle peut être prise en charge à hauteur de 70 % du tarif de base, si elle est pratiquée par un médecin acupuncteur, et dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés. Le médecin acupuncteur est en général d'un médecin généraliste ayant suivi une formation complémentaire reconnue par l'État.

Remboursement ostéopathie : La sécurité sociale ne rembourse pas les actes d'ostéopathie. Il vaudra souscrire une mutuelle remboursant les actes de médecine douce si vous souhaitez être pris en charge pour cette pratique.

Remboursement mésothérapie: la sécurité sociale peut prendre en charge le traitement de douleurs ou d'affections. Attention, tout traitement à visée esthétique (cellulite par exemple) ne sera pas remboursé.

Remboursement homéopathie : les traitements par médicaments homéopathiques sont remboursés à 30% s'ils sont prescrits par le médecin traitant.

Focus Kovers

Pour le remboursement des médecines douces, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre praticien. Peu importe la médecine douce auquel vous souhaitez recourir, pensez à demander au praticien s'il est **conventionné ou non**. Vos éventuels remboursements par la Sécurité Sociale dépendent de cette condition !

Mutuelle Kovers : vos remboursements médecines douces

Pour faire face efficacement aux faibles taux de remboursement sur les médecines douces, et parce que vous êtes de plus nombreux à faire appel à ces pratiques, **la mutuelle Kovers rembourse vos prestations de médecines douces.**

Bénéficiez d'un forfait **de 100 à 300 euros en fonction de la formule choisie**

Découvrez nos garanties médecines douces et l'ensemble de nos garanties :

[Retraités](#)

[Actifs](#)

[Étudiants](#)